



Rupture de pacs et voiture

Par **cmar**, le **11/02/2010** à **23:07**

Bonjour,

Suite à une rupture de Pacs, mon ex-compagnon et moi même avons décidé de conserver chacun une voiture. Ces voitures étaient à nos deux noms. Or apparemment nous devons repayer les droits pour la carte grise alors que si nous avons été mariés, cela n'aurait pas été le cas....Pourrai-je être éclairé sur le sujet? D'avance merci

Par **fabienne034**, le **12/02/2010** à **09:27**

Bonjour,

il semble que les voitures soient aux deux noms et que si vous changez de carte grise pour la mettre sur un nom, vous devez repayer les droits de carte grise.

Rassurez vous il en est de m[^]me pour un divorce.

Question: pourquoi vouloir remettre la voiture sur les noms de chacun !

une voiture sera tôt ou tard revendue !

il vaut mieux signer entre vous une convention de rupture de pacs et prévoir la distribution de chacune des voiture avec signature de vente autorisée par l'autre conjoint.....

Pour tout savoir sur le pacs et la rupture de pacs:

<http://www.fbIs.net/pacscreation.htm>

la rupture est expliquée en bas de page

Pour les modèles de vente de voiture:

<http://www.fbIs.net/venteauto1.htm>

Par **fabienne034**, le **12/02/2010** à **09:29**

Bonjour,

il semble que les voitures soient aux deux noms et que si vous changez de carte grise pour la mettre sur un nom, vous devez repayer les droits de carte grise.

Rassurez vous il en est de m[^]me pour un divorce.

Question: pourquoi vouloir remettre la voiture sur les noms de chacun !

une voiture sera tôt ou tard revendue !

il vaut mieux signer entre vous une convention de rupture de pacs et prévoir la distribution de chacune des voiture avec signature de vente autorisée par l'autre conjoint.....

Pour tout savoir sur le pacs et la rupture de pacs:

<http://www.fbIs.net/pacscreation.htm>

la rupture est expliquée en bas de page

Pour les modèles de vente de voiture:

<http://www.fbIs.net/venteauto1.htm>